



STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion Mailing du 06 avril 2018

Ont participé : N. AIMAR, D. BARDET, P. DANZ, P. LAVIGNON, G. PIQUE, D. SION, D. WOLFF DESPINOY.

Situation MASTIN Jérémy :

Dossier MASTIN Jérémy (66920089) de l'AS NANCY LORRAINE (500302) pour l'AAE DOURGES (501023)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de **M MASTIN Jérémy (66920089)** la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'**AAE DOURGES (501023)** à compter du 06/04/2018 et dit que **M MASTIN Jérémy (66920089)** couvrira le club l' **AAE DOURGES (501023)** à compter de la saison 2018/2019.

Le présent PV est validé par mailing le vendredi 06 avril 2018

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

Le président de la Commission
G. PIQUE

Le secrétaire de la Commission
D. SION